

DÉBAT PUBLIC PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE

DU 19 MARS AU 30 JUIN 2018

CAHIER D'ACTEUR
N°155 Juillet 2018



La CCI Paris Île-de-France représente et fait entendre la voix des 670 000 entreprises d'Île-de-France. Par ses expertises, sa connaissance des réalités entrepreneuriales et son ancrage territorial, elle est l'interlocuteur de référence des pouvoirs publics. Elle rend des avis et prend position en vue de nourrir les politiques publiques sur toutes les questions relatives au développement économique.

Les rapports, études et prises de position de la CCI Paris Île-de-France sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.cci-paris-idf.fr/etudes-et-prises-de-position-etudes>

Lien vers l'étude « [La transition énergétique, un enjeu stratégique pour les entreprises franciliennes ? - Enjeux IDF - CROCIS](#) », juil 2015

Lien vers nos prestations d'accompagnement des entreprises sur la transition écologique : <https://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/pme/transition-ecologique>

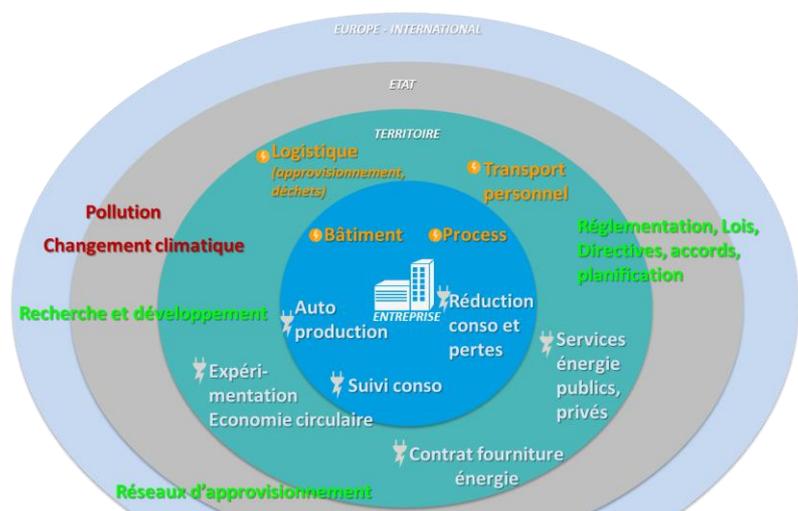
CAHIER D'ACTEUR

Pour une transition énergétique au service de la compétitivité

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, UN ENJEU POUR LES ENTREPRISES ET POUR LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

La question énergétique est un enjeu stratégique aussi bien au niveau national qu'à l'échelle locale. Le développement des exigences environnementales et climatiques, les incertitudes sur l'évolution des coûts d'achat et la sécurité des sources d'approvisionnement... sont autant d'éléments qui ont conduit à faire de cette thématique un vrai sujet de préoccupation. La Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) définit les priorités du Gouvernement en la matière et identifie les moyens pour atteindre les objectifs fixés. Celle qui fait aujourd'hui l'objet d'un débat public couvrira les périodes 2019-2023 et 2024-2028.

Pour une entreprise, l'énergie est un poste de dépenses à surveiller et de choix technologiques et organisationnels en interaction avec son environnement : contrats d'approvisionnement en énergie, process industriels, chauffage des bâtiments, éclairage, transport des marchandises et des salariés, ... La PPE aura des impacts directs sur ces choix. Son adoption représente donc un enjeu important pour les entreprises et le développement économique des territoires. La CCI Paris IDF a souhaité prendre part à ce débat public afin de porter la voix des entreprises qu'elle représente. Elle a organisé deux réunions pour les mobiliser à La Défense (CCI 92,94, 75) et à la CCI de l'Essonne. Elle présente aujourd'hui son cahier d'acteur.



LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES ET DE L'ECONOMIE NATIONALE DOIT ETRE UNE PREOCCUPATION CENTRALE

Prendre en compte le besoin de visibilité, de réalisme et de stabilité des objectifs et du calendrier

Des objectifs ambitieux sont nécessaires pour accélérer la mutation de notre modèle énergétique. Cependant, leur atteinte dépend de la capacité des acteurs à agir dans des conditions viables. A cet effet il est indispensable :

- De fixer un calendrier réaliste, par étapes, tenant compte des études d'impact socio-économiques.
- D'assurer une visibilité et une stabilité des objectifs et des réglementations afin de permettre aux entreprises d'engager les investissements de moyen/long terme utiles à l'évolution de leur organisation et de leur appareil productif.

Maîtriser les coûts de l'énergie

Le coût de l'énergie est un facteur majeur dans la compétitivité internationale. La France dispose d'atouts reconnus, grâce notamment à son électricité d'origine nucléaire. La transition engagée de notre modèle énergétique doit préserver l'avantage compétitif qu'il procure tant aux entreprises qu'aux ménages.

- Il est important d'avoir une approche économique dans le développement des nouvelles énergies. Il faut prendre en compte le rapport efficacité-coût, à moyen/long terme, pour atteindre les objectifs poursuivis et évaluer l'impact des choix retenus sur la compétitivité des entreprises et de la France.
- Les industries fortement consommatrices en énergie, qui évoluent dans des secteurs très exposés à la concurrence internationale, doivent pouvoir bénéficier de mesures spécifiques. La fixation des critères d'attribution du statut de consommateur intensif en énergie doit faire l'objet d'une évaluation attentive pour ne pas les pénaliser.

- Parallèlement au développement de nouvelles sources d'énergie au niveau national, il est essentiel de préserver l'atout que représente notre industrie nucléaire. Si, à terme, la part du nucléaire doit baisser dans la production d'électricité, il est nécessaire d'optimiser la gestion du parc de centrales dans la phase de transition. La poursuite de l'excellence de la France dans ce domaine reste indispensable, ne serait-ce que pour continuer à exploiter de façon exemplaire les centrales existantes et en gérer les déchets.

Préserver la sécurité d'approvisionnement

La France est au cœur d'un réseau européen structuré d'interconnexions qui est un atout pour son approvisionnement. Les risques de rupture et d'incidents pourraient cependant se développer à l'avenir avec les nouveaux défis à prendre en compte : gestion de l'intermittence de production des énergies renouvelables (EnR), évolution des pics de consommation liés aux nouveaux usages (véhicules électriques, datacenters), dépendance vis-à-vis de pays tiers pour certaines matières premières, etc.

- La sécurisation et la modernisation des réseaux de distribution d'énergie doivent être pensées à long terme avec des financements adaptés. Le Grand Paris, dont les besoins en énergie augmentent, doit faire l'objet d'une attention particulière.
- Le renforcement des coopérations européennes est nécessaire. La France doit œuvrer à la consolidation d'une vraie politique européenne commune de l'énergie et du climat.

LA TRANSITION ENERGETIQUE DOIT ETRE UNE OPPORTUNITE D'INNOVATION, DE NOUVEAUX MARCHES ET D'EMPLOIS

Des bouleversements technologiques importants s'amorcent dans le domaine de l'énergie. Il est crucial d'aider les entreprises à monter dans ce « train » de l'innovation énergétique pour qu'elles maintiennent leur niveau de compétitivité.

Favoriser la recherche et développement et permettre les expérimentations

- Créer un éco système plus favorable pour la recherche et développement : plans de financement ciblés sur les axes de recherche prioritaires, soutien aux pôles de compétitivité, etc. Il apparaît nécessaire de mettre l'accent sur l'amélioration des échanges entre grands groupes, PME, start-up, ...
- Identifier et lever les freins réglementaires pour le développement des EnR et des expérimentations locales, notamment en matière d'économie circulaire et d'écologie industrielle et territoriale.

Saisir les opportunités de création de nouvelles filières et d'emplois

- Accompagner les mutations professionnelles par la mise en place de plans de formation adaptés dans tous les métiers impactés, avec une attention particulière aux métiers du bâtiment.
- Soutenir le démarrage des filières émergentes pour permettre la phase d'amorçage en recherchant des mécanismes vertueux. L'objectif doit être d'assurer la transition en finançant le surcoût des externalités environnementales tout en visant, à terme, de les rendre compétitives sur le marché.
- Éviter tout dogmatisme : solaire, bioénergies, nucléaire, déchet-énergie, etc. Toutes les opportunités doivent être analysées objectivement, sans a priori, afin de proposer les choix, de long terme ou de transition, les plus opportuns d'un point de vue économique, social et environnemental.

Exploiter pleinement le potentiel des outils numériques et de la gestion des données

- Favoriser l'accès des entreprises aux données relatives à leurs consommations énergétiques. Et les accompagner pour en optimiser l'utilisation en vue d'une meilleure efficacité énergétique.
- Développer la complémentarité des acteurs de la transformation énergétique avec ceux de la transformation numérique pour accélérer l'émergence des réseaux intelligents et s'inscrire dans l'approche smartcity.

Mettre l'accent sur le développement du stockage de l'électricité

- La capacité à pouvoir stocker à grande échelle de l'électricité est essentielle pour gérer l'intermittence

de production des EnR. Ce doit être un axe de recherche prioritaire pour permettre leur développement compétitif.

L'ACCOMPAGNEMENT DES PME/TPE EST NECESSAIRE

Avant même de faire évoluer les sources d'énergie, la transition énergétique suppose d'agir sur la maîtrise et la modulation de la demande. Or, la réduction des consommations n'apparaît pas aujourd'hui comme une

priorité pour la grande majorité des entreprises. Si le sujet est bien appréhendé par les activités fortement consommatrices, notamment dans l'industrie, l'enquête réalisée par le CROCIS de la CCI Paris Ile-de-France, auprès d'un échantillon d'entreprises franciliennes et nationales, montre que moins d'un tiers des entreprises envisage de prendre des dispositions spécifiques en ce sens. Cependant, plus la taille de l'entreprise augmente, plus ces dispositions sont envisagées. Il est donc essentiel d'engager une politique favorisant l'efficacité énergétique avec une approche différenciée par secteurs et taille d'entreprises :

- Communiquer plus massivement, et de manière mieux ciblée, vis-à-vis des PME. Il apparaît intéressant de ne pas se focaliser que sur les économies d'énergie, mais plus globalement sur la réduction des flux, y compris matière. La CCIR propose une action en ce sens « TPE & PME gagnantes sur tous les coûts » en partenariat avec l'ADEME en plus de la mise en œuvre d'un programme d'efficacité énergétique, « Per'Energie », en partenariat avec la Région IDF.
- Développer et diffuser des outils d'accompagnement et de financement : outils d'émulation positive (labels, affichage des performances, ...), outils de simulation des économies d'énergie potentiellement réalisables avec un nouvel équipement pour tester la viabilité économique des projets ; outils d'ingénierie financière pour permettre le financement du coût des travaux d'économie d'énergie (Contrats de performance énergétique ; rénovation avec prise de risque par une tierce partie ; mécanisme d'effacement, etc.), ...
- En matière de mobilité, accompagner la mise en œuvre des plans de mobilité (télétravail, coworking, ...), favoriser les expérimentations pour la logistique urbaine durable et améliorer les dispositifs d'aide proposés aux entreprises pour l'achat de véhicules à faibles émissions, qui restent aujourd'hui peu lisibles.
- Concernant le bâtiment, on peut s'interroger sur la

- viabilité de l'engagement de plans massifs de rénovation thermique des bâtiments anciens, peu ciblés et insuffisamment aidés, compte tenu des financements à mobiliser à court terme et de la durée du retour sur investissement qui peut se compter en dizaines d'années. Pour mobiliser les entreprises, il est nécessaire de stabiliser la réglementation (notamment sur les bâtiments tertiaires) et de prévoir des dispositifs d'accompagnement et de financement adaptés (tels que la déduction fiscale de certains travaux comme cela existe pour les particuliers).

LA DIMENSION TERRITORIALE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE EST ESSENTIELLE

Si la gestion de l'énergie en France a historiquement un caractère très centralisé (infrastructures, péréquation), aujourd'hui, la mutation énergétique prend de plus en plus son impulsion au niveau des territoires : mise en œuvre d'expérimentations ciblées, prise en compte de spécificités locales, mobilisation de citoyens, d'élus ...

Clarifier les compétences aux différentes échelles territoriales et harmoniser les politiques publiques locales

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et les lois de décentralisation ont donné aux territoires un rôle croissant dans la mise en œuvre des politiques énergétiques et renforcé le rôle des outils de planification territoriale : schémas régionaux climat air énergie (SRCAE), plans climat air énergie territoriaux (PCAET). Ces plans interagissant avec ceux consacrés à d'autres thématiques associées : plans de protection de l'atmosphère (PPA), plans de déplacements urbains (PDU), etc.

- L'enchevêtrement des compétences et des outils de planification nuit à la lisibilité des politiques engagées et à la responsabilisation des acteurs. Il est indispensable de les harmoniser et de les simplifier afin que chaque thématique soit traitée au niveau le plus approprié.

Intégrer les enjeux d'aménagement et de foncier

Si au niveau national, la dimension aménagement et foncier a son importance pour la définition des réseaux d'énergie et le positionnement des grandes infrastructures de production, son rôle est également essentiel au niveau local, surtout dans les zones très urbanisées comme l'IDF.

- Maîtriser la pression foncière en zone dense pour préserver le foncier nécessaire aux installations

classées indispensables qui tendent à être repoussées à la périphérie : stockage d'énergie, installations techniques électriques, unités de méthanisation, etc.

- Elaborer des schémas territoriaux coordonnés d'implantation de bornes d'approvisionnement pour le développement de la mobilité à faibles émissions (électricité, hydrogène, GNV).
- Intégrer dans les documents de planification des réflexions prospectives sur le développement optimisé des installations de production locale d'énergie, des réseaux de chaleur, des data centers, la coordination inter-réseaux...
- Donner une impulsion au développement des expérimentations à l'échelle des quartiers et des ZAE, notamment sur le potentiel d'économie circulaire et d'économie industrielle et territoriale.

Prendre en compte les enjeux spécifiques à l'Île-de-France (IDF)

L'approvisionnement de la Région capitale en énergie est un enjeu national en raison de sa place stratégique dans l'économie française. Son profil énergétique est révélateur des caractéristiques très urbaines du territoire, et de son économie majoritairement tournée vers le tertiaire. Ainsi 70% de sa consommation est d'origine fossile (produits pétroliers et gaz naturel), due principalement aux secteurs du bâtiment et des transports. Les énergies renouvelables et de récupération ne représentent qu'environ 5% de sa consommation totale et elle produit 11% de l'énergie qu'elle consomme.

- Le développement du Grand Paris augmente la pression sur les réseaux existants et le foncier, et impose des travaux prospectifs sur l'augmentation prévisible des besoins et les moyens à mettre en œuvre pour y faire face. Les enjeux liés au développement des datacenters méritent notamment une attention particulière.
- En raison de la densité de la métropole, la mise en œuvre des politiques de rénovation énergétique du bâtiment et de réduction de la pollution atmosphérique liée à la circulation automobile y a une acuité unique en France. Les solutions doivent faire l'objet d'évaluations socio économiques préalables tenant compte de ce contexte urbain dense et préservant son fort potentiel économique.
- L'IDF concentre de nombreux sièges d'entreprises et de centres de recherche stratégiques dans le domaine de l'énergie et du climat dont l'expertise profite au pays dans son ensemble. Leur développement doit être un objectif national avec l'ambition de faire de l'IDF la première éco-région d'Europe.